Information importante pour l'importation au Canada

Renseignements clés sur la mise en œuvre du projet de la Gestion des cotisations et des recettes de l'ASFC (GCRA) et où aller pour obtenir plus de renseignements

Aperçu de la GCRA



- Le projet de la GCRA est une transformation pluriannuelle qui changera la façon dont l'ASFC fonctionne.
- La vision du projet de la GCRA consiste à adopter une approche de classe mondiale en matière de services douaniers, qui est centrée sur le client, facilite le commerce légitime, améliore la conformité et la perception des recettes et contribue à protéger les frontières du Canada.
- Une fois que le projet est mis en œuvre, la GCRA rationalisera et automatisera les processus et offrira des outils libre-service pour aider la communauté commerciale à faire des affaires au Canada.

Changements clés à venir avec la GCRA

- Les clients de l'ASFC devront créer un compte d'utilisateur et configurer leur entreprise sur le Portail Client GCRA (PCG)
 - Le portail permettra aux clients de consulter et de gérer leurs comptes de droits et de taxes auprès de l'ASFC, de soumettre des déclarations en détail des marchandises commerciales et d'apporter les corrections nécessaires, d'effectuer des paiements électroniques et de déposer des demandes de décisions anticipées.
 - Les importateurs devront déléguer l'accès à leurs courtiers en douane et autres fournisseurs de services pour faire des affaires en leur nom.
- En 2021, un nouveau formulaire électronique appelé la **déclaration en détail commerciale** remplacera le B3 actuel (formulaire de codage douanier) et B2 (demande d'ajustement) et les processus connexes
- En 2021, les importateurs seront tenus de déposer une garantie financière directement dans leurs comptes pour profiter des privilèges de la **Mainlevée avant le paiement (MAP)** car les courtiers ne pourront plus sécuriser les comptes clients avec leur sécurité. Afin de faciliter ceci, diverses options seront disponibles, y compris la remise d'un dépôt en espèces ou électronique
- Un nouveau cycle de facturation sera introduit pour harmoniser les dates d'échéances des paiements pour toutes les transactions et pour simplifier les méthodes d'information comptables peuvent être corrigés et ajustés

Changements EDI à venir!

Si vous êtes un client d'échange de données électroniques, des modifications à vos systèmes seront nécessaires. Le Document sur les exigences à l'égard des clients du commerce électronique à jour sera disponible au printemps 2020 : https://www.cbsa-asfc.gc.ca/eservices/eccrd-eng.html

Questions / Commentaires?

Veuillez envoyer vos questions ou commentaires à l'équipe du projet de la GCRA, à l'adresse suivant: CBSA.CARM Engagement-Engagement de la GCRA.ASFC@cbsa-asfc.gc.ca



Visitiez le site Web de l'ASFC pour plus de renseignements sur la GCRA https://www.cbsa-asfc.gc.ca/prog/carm-gcra/menu-fra.html



